

Séance du 12 avril 2021 à 19 heures 30

SEANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation des comptes 2020 de la commune.
4. Présentation d'un projet d'exploitation d'une « épicerie-resto éco-responsable » par **Mmes Annick Marti, Stéphanie Jousson et Nathalie Favre.**
5. ~~Résolution relative à la modification des limites de zones de la parcelle 2789 plan 20-Choulex (projet de résolution N°23/21).~~
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Invité : M. Éric Soler, comptable

Procès-verbal : Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

M. J. Schöni ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Schöni annonce que le point 5 prévu à l'ordre du jour a été retiré. **Mme D. Krähenbühl** explique que le Service des affaires communales a demandé des informations complémentaires qu'il n'a pas pu obtenir à cause du délai trop court et des congés de Pâques, raison pour laquelle il a été demandé de reporter ce point au prochain Conseil.

Il fait part de la décision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) concernant l'octroi d'une subvention pour la rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

3. Présentation des comptes 2020 de la commune

M. J. Schöni passe la parole à **M. C. Senglet** qui salue la présence de **M. Éric Soler**, comptable, qui pourra répondre aux éventuelles questions. Il passe en revue les dépassements et donne des explications. **M. E. Soler** commente la partie fiscale des comptes. La commune est bien gérée et a des finances saines.

Un délai de 15 jours est donné aux conseillers pour poser d'éventuelles questions. Les comptes 2020 seront votés lors de la séance du Conseil de mai.

4. Présentation d'un projet d'exploitation d'une « épicerie-resto éco-responsable » par Mmes Annick Marti, Stéphanie Jousson et Nathalie Favre

M. J. Schöni passe la parole à **Mmes N. Favre** et **S. Jousson**. **Mme N. Favre** se présente. Elle est à l'origine du projet « Chez Simone – l'épicerie où l'on mange » suite à une conférence de l'association ZeroWaste qui l'a beaucoup inspirée. Son idée a conquis **Mmes A. Marti** et **S. Jousson** qui ont rejoint le projet. Leur concept propose la vente de produits du terroir, locaux et bio, ainsi qu'un espace de restauration pour les consommer. **Mme S. Jousson** se présente et explique qu'elle a rencontré **Mme N. Favre** en 2016, lors de la préparation de la pièce de théâtre « Revenant' sur Choulex ». Enfant du village, elle a aimé participer à l'organisation de projets réunissant les anciens et nouveaux habitants de la commune.

Mme A. Marti ne peut pas assister à la séance de ce soir mais **Mme S. Jousson** fait lecture de sa lettre de présentation. Originnaire de la région, elle a deux passions dans la vie : l'enseignement et la restauration. Ces dernières années, elle s'est tout particulièrement investie dans la lutte contre l'échec scolaire. Elle a élaboré le projet de restaurant éco-responsable qui permettrait à des jeunes en rupture de reprendre pied, de se former et d'acquérir des compétences leur permettant d'intégrer le monde du travail. La rencontre avec **Mmes N. Favre** et **S. Jousson** leur a donné envie de réunir leurs projets pour la création d'une épicerie gourmande.

Mme S. Jousson présente les constats : l'impact des activités humaines sur l'écosystème ; les liens étroits entre la santé humaine, animale et environnementale ; l'urgence d'une remise en question de nos habitudes de consommation ; le besoin de réunir une multitude

de petites offres dans un lieu unique centré et bien desservi ; l'importance d'offrir une restauration équilibrée à la portée de toutes les bourses.

Mme N. Favre présente leur engagement : éveiller la conscience collective à la problématique environnementale ; privilégier les circuits courts (soutenir les petites entreprises locales et artisanales) ; démocratiser les prix tout en respectant la valeur du travail accompli ; proposer à la vente des produits majoritairement en vrac (elles sont membres de l'association ZeroWaste) ; être attentives au conditionnement et à l'acheminement des produits achetés, ainsi qu'à leur élimination et/ou réutilisation, afin de réduire leur impact sur l'environnement et leur empreinte carbone ; travailler avec des acteurs locaux (alimentation et confection) ; fédérer les producteurs ; créer un partenariat avec toute personne intéressée à apporter sa contribution et offrir des moments de partage et d'échanges ; proposer différentes collaborations et formations ; prévoir la livraison à domicile de paniers ou plats ; collaborer avec la structure « Cap formation » qui a pour but l'intégration sociale et professionnelle de jeunes en rupture de formation.

Mme S. Jousson évoque la dimension environnementale : privilégier les circuits courts ; produits en vrac ; zéro déchet ; sensibilisation des fournisseurs à la problématique environnementale ; aménagement des lieux avec des équipements à faible consommation d'énergie (éventuellement seconde main) ; produits d'entretien écologiques ; réutilisation, réparation, prêts et troc. L'idée est de collaborer, de travailler ensemble.

Mme S. Jousson décrit le public cible : les habitants de la commune, les promeneurs, les associations choulésiennes, la clientèle intergénérationnelle issue de milieux sociaux culturels divers.

Mme N. Favre détaille les produits alimentaires et non alimentaires qui seront disponibles (hygiène, ménagers, cosmétiques, huiles essentielles, livres, conseils...), ainsi que la carte de la partie restauration.

Mme S. Jousson ajoute qu'un certain nombre d'activités et de services seront proposés tels que service de livraison à vélo-cargo, ateliers culinaires, brunchs du dimanche, soirées lecture, musicales, voire un service postal.

Mme N. Favre propose d'implanter ce grand projet dans la future ex-caserne des pompiers et en dépeint les nombreux avantages (taille, emplacement, configuration, etc.).

Elles prennent congé en remerciant l'assemblée pour son attention. Elles sont chaleureusement applaudies pour leur intervention.

M. C. Senglet prend la parole. Il considère ce projet novateur et fort sympathique. Toutefois, il souligne que le choix du local des pompiers engendre un certain nombre de contraintes. Il était prévu de profiter du départ des pompiers pour agrandir le local voirie et y concentrer les 100 m² de matériel répartis un peu partout sur la commune, ainsi que l'éventuelle acquisition de gradins qui occuperaient un volume de 60m² de stockage. Par ailleurs, il était convenu que la mezzanine resterait à disposition de l'amicale des pompiers. De plus, les travaux de la nouvelle caserne à Vandœuvres ne devraient se terminer qu'à la fin 2024. Il faudra aussi demander un changement d'affectation du bâtiment à l'Etat. Un nouveau local pour la voirie devra être trouvé et de lourds travaux entrepris pour l'horizon 2025 au plus tôt. Il propose comme alternative d'attendre la modification de zone entrée ouest de la commune où des surfaces commerciales pourraient être prévues. Cette option ne sera pas envisageable avant 2025.

Il est convenu que le dossier soit traité en commission des bâtiments.

M. J. Schöni remercie les intervenantes pour leur présentation.

5. Résolution relative à la modification des limites de zones de la parcelle 2789-plan 20-Choulex (projet de résolution N°23/21)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez informe que la commission s'est réunie le 22 mars afin de faire le point sur les animations prévues lors de la journée « environnement » du 4 septembre.

Les sorties nature du 24 avril, encadrées par La Libellule, sont aussi abordées.

Il est également question des animations ZeroWaste. La première est prévue jeudi 15 avril en visioconférence et la seconde le 6 mai en présentiel.

« La Nuit est belle » aura lieu le 21 mai et la commune souhaite proposer une animation spéciale pour cette soirée.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder informe que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus informe que la commission s'est réunie le 29 mars afin de traiter les premières subventions pour 2021.

Le marathon aura lieu mais selon un nouveau format où les participants pourront courir mais en solitaire durant le mois de mai. La commune ne sera donc pas sollicitée.

Des propositions pour la soirée culture du mois de septembre sont également passées en revue.

Il n'y a toujours pas de date prévue pour l'apéritif communal. La commission maintient son projet de concours d'affiche pour cette manifestation.

Mme Y. Guibert Mongilardi et **Mme C. Mathez** sont remerciées pour leur article publié dans le dernier Info'Choulex, de même que **Mme A. Meylan** pour le panneau mis en place à l'arrêt de bus de Chevrier.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz informe que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni informe que la commission s'est réunie le 25 mars pour la présentation des comptes 2020 et les crédits complémentaires pour les travaux de Bonvard.

Information-Naturalisations

Mme C. Schaub informe que la commission ne s'est pas réunie mais qu'une séance est prévue lundi prochain. Elle rappelle que le délai pour la remise des articles pour le prochain Info'Choulex est fixé au 30 avril.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan informe que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Mme L. Comin informe que la commission s'est réunie le 22 mars pour la présentation de la future bibliothèque pour les enfants, projet mis en place par l'APECH. Il a été question de son aménagement, de sa gestion par l'APECH et du tri des livres. Elle sera ouverte à d'autres activités en lien avec la bibliothèque.

En compagnie de **Mme D. Krähenbühl**, elle a rencontré le nouveau représentant des Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) de la région, **M. Gianpaolo Gallo** et sa collègue **Mme**

Fatima Laribi. Leur rôle est de créer une dynamique avec les jeunes de la région et de déceler les cas en rupture.

L'apéritif communal n'ayant pas pu avoir lieu, **Mme D. Krähenbühl** propose d'organiser le 25 mai une soirée citoyenne afin de célébrer les jeunes ayant atteint leur majorité.

Les menus des petits à la crèche de Puplinge ont été abordés dans les divers. Dans un courrier, il avait été demandé de réduire la quantité de protéines animales et de privilégier les produits locaux. Des efforts ont été constatés et deux menus végétariens sont introduits deux fois par semaine.

Sociale-Aînés

M. P. Droze informe que la commission ne s'est pas réunie

Fondation immobilière

M. J. Schöni informe que la Fondation ne s'est pas réunie

7. Communications de l'Exécutif

M. C. Senglet :

- Il informe les présidents des commissions que dorénavant, les documents relatifs aux séances seront mis à disposition dans les casiers installés au 2^{ème} étage de la mairie et pourront également être envoyés par courriel. Il les remercie de passer les consulter avant les réunions afin de pouvoir demander des compléments si nécessaire.
- Les procès-verbaux des commissions ne seront plus contrôlés par l'Exécutif, mais devront toujours être transmis au secrétariat pour mise en page et distribution. Cependant, l'approbation du procès-verbal de la séance précédente devra toujours figurer au point n°1 de l'ordre du jour des commissions. Afin de respecter le principe de transparence des procès-verbaux selon la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les décisions prises pendant les séances de commissions peuvent être consultées. Il est suggéré de rédiger un procès-verbal décisionnel qui peut être consulté et des notes de séances qui restent confidentielles. Cette démarche peut se révéler importante pour certaines commissions.
- Lors du Conseil du 10 mai, **M. Michel Bertschy**, directeur du Service des affaires communales, viendra présenter les compétences des conseillers municipaux et de l'Exécutif. Afin de préparer cette séance, il serait judicieux de faire part des éventuelles questions d'ici 15 jours, tout en sachant qu'il sera possible d'en poser lors de la présentation.
- Il rappelle que les rapports des commissions pour le compte rendu administratif doivent être rendus au 30 avril, dernier délai.
- 23 mars : les comptes 2020 de l'ORPC ont été approuvés.
- 25 mars : il a pris part à la réception des travaux de Bonvard, partie « collecteurs ». Tout est en ordre, avec une réserve pour la station de pompage, route de Meinier.
- 29 mars : il a pris part à une séance Arve-Lac avec **Mme D. Krähenbühl** à Chêne-Bougeries. Le principal point était la nomination des deux candidats Arve-Lac pour le comité du groupement SIS.
- Information zone 20 temporaire : après de nombreux messages envoyés à l'Etat sur l'avancement de la procédure et restés sans réponse, il a adressé la semaine dernière un courriel à **M. Gérard Widmer**, directeur de l'Office cantonal des transports (OCT) en charge du secteur Arve-Lac. Dans sa réponse de ce jour, ce dernier rappelle qu'au vu du transfert de compétences de l'Etat aux communes sur le réseau secondaire non structurant, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, il incombe à la commune de poursuivre les démarches. Il y a lieu de ratifier le plan d'aménagement qui doit être envoyé à l'OCT pour validation. Ce plan devra ensuite être transmis au mandataire CITEC pour procédure administrative (enquête publique, feuille d'avis officielle, etc.). Ces démarches devront être renouvelées l'année prochaine pour rendre la zone 20

définitive. **M. P. Droze** en profite pour s'enquérir de l'avancement de la demande de limitation à 30 km/h sur la route des Jurets et s'il y a lieu de relancer les services de l'Etat concernés. **M. C. Senglet** va s'en occuper.

- Gardes auxiliaires : le tout-ménage est parti et la convention a été signée.
- Les caméras de surveillance fonctionnent à Chevrier. Tout est en ordre au niveau de la pose mais pas encore au niveau de l'entretien.

Mme D. Krähenbühl informe que :

- 19 mars : en compagnie de **Mme. L. Comin**, elle a rencontré le nouveau TSHM, **M. Gianpaolo Gallo**, ainsi que sa collègue **Mme Fatima Laribi**.
- 22 mars : elle a assisté à une réunion avec les SIG pour le projet Eco21 concernant le restaurant scolaire. Le but est de réduire l'impact carbone de la restauration collective. Choulex fait figure de commune pilote pour ce nouvel outil qui sera mis en place prochainement. Une présentation est prévue la semaine prochaine.
- 22 mars : elle a participé à une visioconférence avec CITEC. L'étude de mobilité avance.
- 23 mars : en compagnie de **M. C. Senglet**, elle a pris part en visioconférence à une réunion de la commission de l'urbanisme avec le mandataire pour une mise à jour du Plan Directeur Communal (PDCom). Un retour sur le préavis du département a été effectué. Le dossier suit son cours.
- 25 mars : elle a assisté à une réunion entre les communes Arve-Lac et Mobiltri. Pour répondre à la question posée par **M. J. Binder** lors du dernier Conseil à propos de la protection des données, elle confirme que tout est conforme. Mobiltri est obligé de transmettre les données des clients aux communes qui se chargent de gérer et valider les fichiers. **M. J. Binder** demande comment sont gérées les données des déchets, à savoir s'il y a un suivi du type de déchet jeté par habitant. **Mme D. Krähenbühl** répond qu'il n'y a pas de contrôle nominatif, sauf en cas d'abus. Par exemple, si un particulier utilise son QR code privé pour des déchets d'entreprise. Elle propose que les questions lui soient adressées par écrit afin qu'elle puisse les transmettre aux responsables de Mobiltri. **M. J. Schöni** demande qui vérifie que la personne habite toujours la commune. **Mme D. Krähenbühl** lui répond qu'une liste est envoyée aux communes qui s'occupent de faire les recherches nécessaires. Des contrôles seront réalisés régulièrement. **Mme N. Favre** remarque que les demandes de rendez-vous pour les levées à domicile ne sont pas toujours honorées.
- 31 mars : elle a participé à une réunion du groupe de pilotage de la FASE qui gère les TSHM, lors de laquelle il a été question de la problématique du besoin accru de leur présence dans certaines communes. Ils sont amenés à repenser le système. Différents scénarios seront proposés par la FASE avec le risque d'une incidence sur le prochain budget. Elle en reparlera dès qu'elle aura plus d'informations.
- Elle s'est entretenue ce jour avec **Mme Nathalie Guedj**, enseignante, sur différents sujets, dont les promotions qui auront lieu le 2 juillet. Selon les nouvelles directives du Département de l'Instruction Publique (DIP), la fête coïncidera cette année avec les horaires d'école, uniquement avec les enfants. Il y a lieu d'organiser différemment les réjouissances. Elle en discutera avec la commission scolaire.
- Prochains événements : elle déplore le peu d'inscriptions à l'atelier ZeroWaste du 15 avril et invite chacun à partager l'information.
- Les excursions du 24 avril, encadrées par La Libellule, n'ont pas suscité beaucoup d'engouement non plus. Des affiches seront disposées à différents emplacements sur la commune et il faudrait diffuser l'information au maximum. **M. C. Senglet** suggère de communiquer avec les groupes Seymaz-région.
- Elle suggère d'agir rapidement pour organiser l'événement « La Nuit est belle » du 21 mai auquel la commune a décidé de participer.

Mme A. Meylan informe que :

- 17 mars : en compagnie de **Mme D. Krähenbühl** et **Mme Fleur Erbeia**, le visuel de l'Eco'Choulex a été finalisé.
- 19 mars : avec **Mme D. Krähenbühl**, elle a rencontré les employés de la voirie et les Agents de la Police municipale (APM) pour discuter des radars. L'organisation prend forme.
- 22 mars : elle a rencontré un représentant de l'entreprise Top jeux avec **M. Joël Willemsen** pour la place de jeux devant la salle communale. Ils ont rendu leur rapport annuel dans lequel il est précisé qu'une validation du tartan (revêtement de sol) devait être effectuée, point qui n'a pas été prévu mais sera programmé prochainement.
- 26 mars : en compagnie de **Mme D. Krähenbühl**, elle a rencontré **Mme Nadia Chablais** des SIG concernant le plan d'alimentation en eau potable en cas de pénurie grave, réunion très intéressante.
- Ce matin, elle a reçu **Mme F. Erbeia** pour une grande séance de travail concernant le site internet.
- Elle répond aux questions posées lors des derniers conseils :
 - Le panneau réglementaire pour l'aire de jeux est en commande.
 - Fibre optique : un message a été envoyé à Swisscom.
 - La voirie s'occupera de rendre visibles les potelets au chemin des Santoux.

8. Propositions individuelles et questions

Mme C. Schaub n'est pas très au clair avec le fonctionnement des publications liées à l'environnement et demande qui va publier les articles sur les ateliers ZeroWaste et la sortie nature. **Mme D. Krähenbühl** répond que ces articles peuvent paraître dans l'Info'Choulex. L'Eco'Choulex n'est pas destiné à être publié à des moments précis. **Mme A. Meylan** précise que l'Info'Choulex relate la vie de la commune alors que l'Eco'Choulex est plutôt consacré à des sujets généraux liés au développement durable et à l'écologie.

M. P. Droze aimerait savoir si les ralentisseurs existant sur la route des Jurets, vers le local des pompiers, seront réaménagés suite à la récente réfection de ce tronçon de route par le Canton. **M. C. Senglet** répond que le sujet sera transmis à l'OCT.

M. J. Binder demande des nouvelles de la suppression du passage piétons sur la route des Jurets. **Mme D. Krähenbühl** rappelle qu'il ne peut pas être supprimé tant qu'aucun autre aménagement n'est prévu. Il est satisfait de constater que depuis le réaménagement de la déchetterie de Chevrier et l'installation des caméras, les incivilités ont beaucoup diminué.

Mme N. Favre constate que l'abribus de Chevrier contenant la boîte à livres est toujours bien rangé.

M. J. Schöni revient sur le projet d'extinction de l'éclairage public en dehors des horaires TPG. **M. C. Senglet** propose de relancer **M. Thierry Boichat** des SIG. **Mme D. Krähenbühl** suggère de faire coïncider ce changement avec la soirée « La Nuit est belle » du 21 mai.

Mme F. Pilly Schluép se renseigne sur l'avancement des travaux de remise en fonction de la porte du parking de la salle communale. **M. C. Senglet** répond que les opérations avancent et que la porte devrait être fonctionnelle d'ici la fin mai. **M. J. Binder** s'enquiert de l'établissement d'un règlement de l'utilisation du parking souterrain qui lui est confirmé par **M. C. Senglet**.

M. J. Schöni remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 50.

12.04.21/kcr